



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/MAPAT/2019-754</p> <p>05/11/2019</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/12/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : formation en 2019 des tiers temps et des chefs de projet de partenariat sur la mobilisation des outils numériques dans les cadres professionnel et pédagogique pour les projets animation des territoires (ADT).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLEFPA
Bergerie nationale
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2019 d'une formation pour les tiers temps et les chefs de projet de partenariat sur la mobilisation des outils numériques, dans les cadres professionnel et pédagogique, pour les projets animation des territoires (ADT).

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Les dispositifs « Tiers temps (TT) » et « Chefs de projet de partenariat (CDP) » développent des projets d'animation et de développement des territoires (ADT) :

- les porteurs de projet « tiers temps » participent à l'animation et au développement des territoires dans toutes ses composantes : agricole, sociale, économique, culturelle et environnementale ;
- les porteurs de projet « chef de projet de partenariat renforcent les partenariats entre les professionnels, le monde de la recherche, l'enseignement supérieur agricole et l'enseignement technique agricole et facilitent la participation des EPLEFPA à des projets de recherche-développement.

Cette note de service a pour objectif de présenter la formation mise en place en décembre 2019 autour d'une thématique transversale « Les outils numériques incontournables pour les projets ADT ? Pourquoi et comment les mobiliser dans les contextes de transitions éducatives, territoriales et agro-écologiques ».

Cette action de formation comprend deux sessions dont une à destination des seuls porteurs de projets.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectif d'appréhender les outils numériques dans le cadre professionnel et dans le cadre pédagogique.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action :

- les enseignants « Tiers temps »
- les « chefs de projets de partenariat » ;
- les chargés de mission ADT-DEI
- les animateurs de réseaux thématiques DGER ;
- les chargés de mission DNA.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par la Bergerie Nationale-CEZ et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des formateurs de la Bergerie, Reso-Them et des chargés de mission ADT-DEI.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée APRES-MIDI 13h30-17h30	Ateliers des porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none">• <u>Porteurs de projet 1^{ère} année</u> : Travail sur les représentations du « métier » et échanges sur la mission TT et CDP• <u>Porteurs de projet 2^{ème} année</u> : Fonctionnement des collectifs et valorisation• <u>Porteurs de projet 3^{ème} année</u> : Perspectives
2 ^{ème} 1/2 journée MATIN 10h00-13h00	Plénière et ateliers	<ul style="list-style-type: none">• Introduction et présentation du dispositif et de EPA 2• Ateliers d'échanges express• Pratiques et questionnements sur la durabilité des outils numériques

13h00-14h15		Repas
3 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h15-17h45	Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Témoignages d'usage d'outils numériques • Synthèse des témoignages Philippe Prévost AGREENIUM
4 ^{ème} 1/2 journée MATIN 08h30-11h45	Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs d'appui : qui, quand, pourquoi, comment ? • Travail en ateliers : <p>Pourquoi et comment mobiliser les outils numériques dans le projet ADT, pour quels objectifs et quels résultats ? Comment le numérique interroge les pratiques, les résultats attendus et les méthodes.</p>
11h45-13h00		<ul style="list-style-type: none"> • Visite « connectée » de la ferme
13h00-14h00		Repas
5 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs et outils numériques au service de l'enseignement agricole et des projets ADT • Restitution des ateliers • Retour du grand témoin Philippe Prévost AGREENIUM • Conclusion

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

Les sessions de formation se dérouleront :

- **Pour les seuls porteurs de projets « tiers temps » et « chefs de projets de partenariat » (session 1) :**

**du lundi 02 décembre 2019 à 13h30 au mercredi 04 décembre 2019 à 17h00
à Bergerie Nationale - CEZ**

Parc du Château

78510 RAMBOUILLET

Code action session 580281/1

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 22 novembre 2019

- **Pour les autres participants (session 2) :**

**du mardi 03 décembre 2019 à 09h00 au mercredi 04 décembre 2019 17h00
à Bergerie Nationale - CEZ**

Parc du Château

78510 RAMBOUILLET

Code action session 580281/2

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 22 novembre 2019

3. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. Responsabilité respective des acteurs

3.1.1. La Bergerie Nationale - CEZ support de la formation

A ce titre, elle est chargée :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements d'enseignement, DGER, IEA, autres...)
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation...) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer le suivi des inscriptions par la procédure d'inscription SAFO via Internet et d'enregistrer dans SAFO l'inscription des éventuelles candidatures « papier » qui lui sont transmises et vérifiées par les DRFC ;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires ;
- d'informer les participants sur les possibilités de restauration et d'hébergement ;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants ;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies ;
- d'enregistrer, si cela est possible, dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics ;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
- de transmettre à la DGER/DAT un bilan de l'action conduite.

3.1.2. les DRAAF

Les DRAAF sont chargées :

- d'assurer la communication auprès des établissements publics de l'existence de cette action de formation ;
- de valider les candidatures des agents des établissements publics sur SAFO et de veiller à ce que chaque agent dispose de son code SAFO (cf. 4.1. ci-dessous) ;
- de procéder au remboursement des frais de déplacement (et éventuellement les repas et l'hébergement pendant le trajet) des agents des établissements publics participants.

3.2. Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Les frais de déplacement (et éventuellement les repas et l'hébergement pendant le trajet) sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région. *Les frais de repas et d'hébergement pendant toute la durée de la formation (du déjeuner du 02 décembre au déjeuner du 04 décembre) sont pris en charge par la Bergerie Nationale – CEZ.*

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont

dépend l'établissement (cf. procédure au 4.1.).

4. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, la Bergerie Nationale - CEZ peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : martine-lavelatte@educagri.fr

4.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

4.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/acces-rlf-web-safo/> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par la Bergerie Nationale – CEZ, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants non pris en charge par la Bergerie Nationale - CEZ, structure organisatrice sont détaillés au paragraphe 3.2.

4.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/> ou cf. **Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 4.1.1.

4.2. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF/SRFD et de l'administration centrale

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 1**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de sa structure.

Le RLF fait viser la demande d'inscription par l'autorité susceptible d'assurer, au sein de la structure, la prise en charge des frais de mission du stagiaire en respectant la procédure habituelle d'inscription aux actions de formation.

Le RLF transmet ensuite la fiche d'inscription à La Bergerie Nationale – CEZ, structure organisatrice de la formation.

Une fois les inscriptions enregistrées par la Bergerie Nationale – CEZ, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par la Bergerie Nationale - CEZ.

Le chef du département des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :		
Courriel agent :	Tél :		
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C		
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:		
Direction ou EPL d'affectation :			
Établissement d'exercice :			
Service :			
Adresse administrative :			
Courriel institutionnel :			
Tel :			
Agent d'EPL	Autre agent ministère de l'agriculture	Agent ministère de l'écologie	Autre

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)		
T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	
Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)		
Vos attentes précises par rapport à cette formation :		

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **Création d'un agent dans l'outil SAFO**
Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe	F M
N° sécurité sociale :	Catégorie :	A B C	Corps :
Adresse Personnelle :			
Mail :			

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel :
Adresse ⁽²⁾ :
Mail institutionnel ⁽²⁾ :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

Agent travaillant en EPLEFPA	Agent hors EPLEFPA
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAA : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAA : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	⁽³⁾

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels		Statut handicapé (MDPH) :	Oui	Non
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance			
Personnel administratif				
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS			

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾		
<i>Exemple</i>	5	Licence
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾		
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13	
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾		
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1 4 5	

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p>Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE VAL DE LOIRE	<p>Jean-Michel FRANÇOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96</p>
CORSE	<p>Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74</p>
GUADELOUPE	<p>Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)</p>
GRAND-EST	<p>Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF Grand-Est (Châlons en Champagne) Tél : 03 26 66 20 25 (20 16) (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (50 66)</p>
GUYANE	<p>Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr Déleguée régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr</p>	<p>DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26</p>
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76</p>
ILE-DE-FRANCE	<p>X formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRIAIF Ile de France (Cachan) Tél :</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Tania FATIER tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Danièle LEVARD danièle.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistants : Annick COMBROUZE et Betty PACHIN (Limoges) Assistante : Catherine CHARLIER (Poitiers)	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 90 34 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 49 03 11 23
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 06 88 27 87 82 Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33 (36 41)
REUNION	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.draaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 03/09/2019

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

Délégations régionales

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

Espace Admin. Centrale

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]